

A LA COMMISSION STAVISKY UN JOURNALISTE A AFFIRMÉ sa conviction du suicide

Une confrontation sans résultat l'opposa à son directeur

La Commission d'Enquête sur les affaires Stavisky a entendu hier matin M. Oubert, journaliste, qui a exposé les conclusions de son enquête personnelle sur la mort du conseiller Prince, enquête qu'il mena en collaboration avec l'inspecteur de police Yves Le Gall, le directeur de l'Agence de presse, M. Charon, selon M. Oubert, il y a 70 chances sur cent pour qu'il ait été suicidé.

M. Oubert prétendit que 200.000 francs furent remis à M. Prince pour obtenir son départ en avion et la remise des talons de chèques, mais il aurait refusé afin de ne pas risquer d'être accusé de crime.

M. Oubert donna des détails sur les conditions dans lesquelles il a été congédié après avoir déposé devant le juge d'instruction.

M. Oubert termine en déclarant qu'il croit que le mot « mafia » fut lancé par la firme auquel il appartenait.

Le directeur de ce journal, M. Prouvost, vient de déclarer ensuite que la Presse n'a fait que reprendre le mot « Mafia » lancé par M. Sarraut, ministre de l'Intérieur.

M. Prouvost refuse de polémiquer avec son ancien collaborateur renvoyé pour inexactitude.

M. Prouvost est persuadé de l'assassinat du conseiller Prince. Le président ne veut pas interroger le témoin sur la faillite.

D. — M. Oubert nous a déclaré que vous lui auriez dit « substance » et je ne vous ai pas dit « mafia », c'est un assassinat qui m'a fait.

R. — C'est faux, je n'ai jamais vu M. Oubert dans les services et je ne le reconnais pas. Je n'ai eu que des propos de fausse amitié.

D. — Il nous a été dit que « Paris-Soir » avait offert à Jo-la-Terreur pour les talons de chèques, une somme de 200.000 et même 300.000, qu'y-a-t-il de vrai ?

R. — C'est une pure fable. Nous avons fait une enquête non politique, mais polémique, de l'après-midi pendant 25 semaines pour les talons de chèques.

Après avoir entendu M. Prouvost, la Commission a procédé à une confrontation entre les deux témoins. Cette confrontation n'a donné aucun résultat.

L'AFFAIRE PRINCE UN TÉMOIN TARDIF MAIS SENSATIONNEL

Il aurait rencontré l'inspecteur Bony le jour du crime à la Combe-aux-Fées

Un artiste dijonnais, M. Julien Bonnin, est venu à Paris à M. Limouzinet, adjoint de M. Rabut, que le 20 février, vers 16 heures, soit plus de cinq heures avant le drame, il peignait un tableau à Combe-aux-Fées. Or, à son moment donné, son attention aurait été déviée par les allures suspectes d'un homme qui, durant une demi-heure, inspecta les lieux. M. Bonnin reconnaît singulièrement les photographies de l'inspecteur Bony. M. Bonnin est parvenu à affirmer à des fins que le « promeneur » de la Combe-aux-Fées, rencontré dans les environs du lieu du crime, était l'inspecteur Bony.

M. Bonnin parla de sa rencontre à la Combe-aux-Fées et de son retour chez lui, qu'il déclara et se rendit chez le juge d'instruction.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

M. Bonnin déclara qu'il ne saurait reconnaître l'inconnu d'après des photos, et qu'une confrontation avec l'inspecteur Bony serait nécessaire.

DEUX CADAVRES DANS UNE MAISON INCENDIÉE

Il s'agit d'un drame passionnel Hier matin, à 3 heures, un incendie s'est déclaré dans un café, chemin du Halage, à Villeneuve-Beaumont, à proximité du pont suspendu de Villeneuve-Beaumont.

Le bâtiment a été détruit. Peu après, on découvrit le corps d'une femme carbonisée dans une chambre du premier étage, puis un deuxième cadavre, celui d'un homme.

Le gendarme de Villeneuve-Beaumont et la première brigade mobile, en présence des membres du Parquet de Corbeil, ont poursuivi l'enquête dans les lieux. Ils ont découvert dans une maison incendiée deux cadavres carbonisés dans une maison incendiée de M. Gaillardin.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

Le tribunal de Montreuil-sur-Mer a condamné Legrand à 18 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende.

UN NOTAIRE REPRIS DE JUSTICE ARÊTÉ A MAUBEUGE AVEC SON AMIE

Il est l'auteur d'un cambriolage commis à Hallay (Pas-de-Calais)

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

Le gendarme Emile Falk, des brigades de Maubeuge, traversait à bicyclette la rue de la Croix lorsqu'il aperçut devant lui un groupe de trois personnes, deux hommes et une femme, qui semblaient s'être livrés à un cambriolage.

AU COUR DU CRIME DE OYE-PLAGE

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

Notre déception, avouons-le, fut grande car nous serions certainement que l'inspecteur avait quitté la Maison d'Arrêt pour regagner son domicile.

L'HORRIBLE DRAME CONJUGAL D'HÉRIN

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

Il y a un mois environ, Brassart se trouvait dans sa cour, quand il vit un jeune homme traverser le jardin pour se rendre aux water-closets qui sont communs à un groupe d'habitations.

A LA CHAMBRE LE DÉBAT BUDGÉTAIRE

Trois budgets ont été votés hier

La Chambre a poursuivi hier, la discussion du budget de 1935, par l'examen du budget de la Santé Publique.

M. Queuille a été autorisé à déclarer que des négociations sont engagées entre la Santé Publique et le ministère des Finances pour donner des facilités de trésorerie aux organismes d'habitations à bon marché.

M. Queuille a été autorisé à déclarer que des négociations sont engagées entre la Santé Publique et le ministère des Finances pour donner des facilités de trésorerie aux organismes d'habitations à bon marché.

M. Queuille a été autorisé à déclarer que des négociations sont engagées entre la Santé Publique et le ministère des Finances pour donner des facilités de trésorerie aux organismes d'habitations à bon marché.

M. Queuille a été autorisé à déclarer que des négociations sont engagées entre la Santé Publique et le ministère des Finances pour donner des facilités de trésorerie aux organismes d'habitations à bon marché.

M. Queuille a été autorisé à déclarer que des négociations sont engagées entre la Santé Publique et le ministère des Finances pour donner des facilités de trésorerie aux organismes d'habitations à bon marché.

LES COMMERCANTS BRUXELLOIS FONT LA GREVE DE LA LUMIERE

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

Après les commerçants de Gand, ceux de Bruxelles ont commencé, vendredi, la grève de la lumière pour protester contre le prix de l'électricité et la non-intervention du gouvernement en leur faveur.

GOUR D'APPEL DE DOUAI

Un négociant en grains d'Hesdin faussait le poids du blé qu'il était autorisé à dénaturation

Un sieur Legrand, négociant en grains, demeurant à Hesdin, avait obtenu du ministre de l'Agriculture, le 15 février, un décret autorisant à dénaturation 1.500 kilos de blé. Pendant qu'il s'entretenait avec l'employé des contributions chargé d'effectuer la pesée, le négociant avait fait passer le blé de la bascule un poids de deux kilos, ce qui faisait pour l'ensemble de la marchandise une différence de 300 quintaux.

Un sieur Legrand, négociant en grains, demeurant à Hesdin, avait obtenu du ministre de l'Agriculture, le 15 février, un décret autorisant à dénaturation 1.500 kilos de blé. Pendant qu'il s'entretenait avec l'employé des contributions chargé d'effectuer la pesée, le négociant avait fait passer le blé de la bascule un poids de deux kilos, ce qui faisait pour l'ensemble de la marchandise une différence de 300 quintaux.

Un sieur Legrand, négociant en grains, demeurant à Hesdin, avait obtenu du ministre de l'Agriculture, le 15 février, un décret autorisant à dénaturation 1.500 kilos de blé. Pendant qu'il s'entretenait avec l'employé des contributions chargé d'effectuer la pesée, le négociant avait fait passer le blé de la bascule un poids de deux kilos, ce qui faisait pour l'ensemble de la marchandise une différence de 300 quintaux.

Un sieur Legrand, négociant en grains, demeurant à Hesdin, avait obtenu du ministre de l'Agriculture, le 15 février, un décret autorisant à dénaturation 1.500 kilos de blé. Pendant qu'il s'entretenait avec l'employé des contributions chargé d'effectuer la pesée, le négociant avait fait passer le blé de la bascule un poids de deux kilos, ce qui faisait pour l'ensemble de la marchandise une différence de 300 quintaux.

Un sieur Legrand, négociant en grains, demeurant à Hesdin, avait obtenu du ministre de l'Agriculture, le 15 février, un décret autorisant à dénaturation 1.500 kilos de blé. Pendant qu'il s'entretenait avec l'employé des contributions chargé d'effectuer la pesée, le négociant avait fait passer le blé de la bascule un poids de deux kilos, ce qui faisait pour l'ensemble de la marchandise une différence de 300 quintaux.

Un sieur Legrand, négociant en grains, demeurant à Hesdin, avait obtenu du ministre de l'Agriculture, le 15 février, un décret autorisant à dénaturation 1.500 kilos de blé. Pendant qu'il s'entretenait avec l'employé des contributions chargé d'effectuer la pesée, le négociant avait fait passer le blé de la bascule un poids de deux kilos, ce qui faisait pour l'ensemble de la marchandise une différence de 300 quintaux.

UNE HEUREUSE INITIATIVE DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES EN FAVEUR DES CHOMEURS

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

Le deuxième tirage de la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES aura lieu au Grand Théâtre de Lille le Lundi 26 Novembre 1934, à 20 heures 30.

UNE VIEILLE NOUVELLE A PROPOS DU DOUBLE ASSASSINAT D'HÉRIN

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

Dans notre numéro du 10 Octobre dernier nous avons publié l'information suivante :

AUTOUR DE L'AFFAIRE MARIANI

Quand Joseph Torre s'occupait à Dunkerque des transferts de cartes grises

On s'occupe actuellement à Dunkerque des opérations qui s'ont effectuées par Joseph Torre, le 10 novembre, dans la commune de M. Jammes, commissaire de police.

On s'occupe actuellement à Dunkerque des opérations qui s'ont effectuées par Joseph Torre, le 10 novembre, dans la commune de M. Jammes, commissaire de police.

On s'occupe actuellement à Dunkerque des opérations qui s'ont effectuées par Joseph Torre, le 10 novembre, dans la commune de M. Jammes, commissaire de police.

On s'occupe actuellement à Dunkerque des opérations qui s'ont effectuées par Joseph Torre, le 10 novembre, dans la commune de M. Jammes, commissaire de police.

On s'occupe actuellement à Dunkerque des opérations qui s'ont effectuées par Joseph Torre, le 10 novembre, dans la commune de M. Jammes, commissaire de police.

On s'occupe actuellement à Dunkerque des opérations qui s'ont effectuées par Joseph Torre, le 10 novembre, dans la commune de M. Jammes, commissaire de police.

LE PLEBISCITE SARROIS

La révision des listes électorales

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre communique que le nombre total des réclamations relatives aux listes provisoires qui lui furent présentées a été de 107.145.

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre communique que le nombre total des réclamations relatives aux listes provisoires qui lui furent présentées a été de 107.145.

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre communique que le nombre total des réclamations relatives aux listes provisoires qui lui furent présentées a été de 107.145.

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre communique que le nombre total des réclamations relatives aux listes provisoires qui lui furent présentées a été de 107.145.

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre communique que le nombre total des réclamations relatives aux listes provisoires qui lui furent présentées a été de 107.145.

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre communique que le nombre total des réclamations relatives aux listes provisoires qui lui furent présentées a été de 107.145.

UNE RÉVOLUTION SYNDICALE INTERNATIONALE

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

La Fédération syndicale internationale a adopté une résolution sur la Sarre, de mandant qu'il Conseil de la Société des Nations, qui va se réunir incessamment, prenne à cette heure ultime, sans ménagement et sans considération aucune pour qui que ce soit, toutes mesures qui peuvent, malgré tout, encore augmenter efficacement les garanties nécessaires.

SPORTSMEN, LIÈZ LES SPORTS DU NORD

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

Abonnements : Nord Pas-de-Calais 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

UN OUVRIER AGRICOLE A DISPARU A SAINT-FLORES

Depuis dimanche soir, M. Paul Demare, ouvrier agricole chez M. Achille Demare, à Méville, et originaire de Saint-Flores, non loin de Béthune, n'est pas rentré à son logis.

Depuis dimanche soir, M. Paul Demare, ouvrier agricole chez M. Achille Demare, à Méville, et originaire de Saint-Flores, non loin de Béthune, n'est pas rentré à son logis.

Depuis dimanche soir, M. Paul Demare, ouvrier agricole chez M. Achille Demare, à Méville, et originaire de Saint-Flores, non loin de Béthune, n'est pas rentré à son logis.